



2ème séance du sixième mandat
Mercredi 29 octobre 2025 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage

Procès-Verbal (VF)

Présent-e

Christophe LOVIS (Président)
Yousra AMALOU
Sakina BERREGHIOUA
Clara BRAMBILLA
Sophie BRANDON
Myriam BURGENER FRICK
Mathieu CAESAR
Eva CANTONI
Matteo COLOMBO
Alexandre FLÜCKIGER
Stefano GARIGLIO
Leena GHAILAN
Paolo GHISLETTA
Luka GIGLI
Petra HÜPPI
Aïcha Chaima KHENFRI
Luis LOPEZ MOLINA
Maria LUDWICZAK GLASSEY
Sylvain MARCHAND
Elisabetta MARCHESINI
Sophie MICHELET
Gaëlle MOLINARI
Bianca MOTTIRONI
Patrycja NOWAK
Didier PÉCLARD
Francesco PEPE
Nathalie PIEGAY
Rachel RISTIC
Lucia RUIZ ROSENDÓ
Christian SCHLENKER
Solane SECRETAN

Jules SIRAN

Maeva Lina TERBOIS
Tommaso VENTURINI
Isabel VICO FLECHER

Rectorat

Audrey LEUBA, Rectrice
Sébastien CASTELLORT, vice-Recteur
Martine COLLART, vice-Rectrice
Edouard GENTAZ, vice-Recteur
Juliane SCHRÖTER, vice-Rectrice
François BELLANGER, Directeur stratégie
immobilière
Didier RABOUD, Secrétaire général

Secrétariat

Carinne DOMINGOS

Excusé-es

Mariam AL ARIDHEE
Besart BUCI
Stefano ARAUJO DA COSTA
Yasmine ATLAS
Anne-Cécile DOMINE-AUBERT
Iaroslav GAPONENKO
Yan GREUB

Absent-es

Elisabetta MARCHESINI
Susan PICKFORD
Christina LUTZ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président ouvre la séance et accueille les membres de l'Assemblée, les membres du Rectorat et le public.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 24 septembre 2025

Le Président indique que des demandes de modifications ont été transmises au Secrétariat de l'Assemblée de l'Université par le Rectorat. Le Secrétariat confirme que les ajustements ont été intégrés au procès-verbal.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président ouvre la séance en rappelant, en soulignant qu'en ce début de mandat, et compte tenu de la présence de nombreux nouveaux membres, il est important de rappeler les textes légaux et réglementaires définissant le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée. Ce rappel est jugé utile tant pour les nouveaux membres que pour les plus anciens.

Quelques articles importants des trois textes fondamentaux sont présentés à l'Assemblée :

La Loi sur l'Université : Ce texte de base définit ce qu'est l'Université, ses tâches et son rôle. **L'article 32** précise que l'Assemblée est l'autorité représentative de la communauté universitaire, compétente pour se prononcer sur les grandes orientations de la politique universitaire et le fonctionnement de l'université. L'Assemblée désigne la rectrice ou le recteur, peut proposer le renouvellement de leur mandat, adopte le statut, donne son préavis sur le plan stratégique à long terme, la convention d'objectifs, le rapport annuel de gestion, la création ou suppression d'unités d'enseignement et de recherche, la charte éthique et déontologique, et peut formuler des recommandations au Rectorat. Les autres organes répondent à ces questions par l'intermédiaire du Rectorat.

Le statut de l'université : Ce texte précise le fonctionnement de l'Assemblée et est validé par le Conseil d'État.

L'article 7 rappelle que l'Assemblée exerce les attributions fixées dans la loi et le statut, et qu'elle est consultée par le Rectorat sur les modifications des règlements du personnel et des finances.

L'article 8 garantit les moyens nécessaires à son fonctionnement.

L'article 11 précise que chaque corps doit être représenté dans les commissions, sans majorité possible d'un seul corps.

L'article 12 indique que les séances sont publiques, sauf décision contraire pour un intérêt prépondérant, et que les informations sont soumises à la loi sur l'information du public et la protection des données personnelles.

L'article 13 prévoit que l'Assemblée fixe sa procédure dans un règlement interne.

Le statut confie également à l'Assemblée la désignation de membres pour le Conseil de discipline, la commission de gestion des taxes fixes, et le Conseil de fondation de la cité universitaire.

Le règlement interne de l'Assemblée : Ce texte, adopté par l'Assemblée, précise les modalités de fonctionnement.

L'article 4 rappelle la publicité des séances et la gestion des conflits d'intérêts selon la directive du Rectorat.

L'article 5 détaille les modalités de prise de parole, le traitement des objets à l'ordre du jour, les règles de vote, la possibilité de vote par circulation, la gestion des amendements, et les conditions de renvoi des débats.

L'article 6 expose les différentes procédures : préavis, adoption, consultation, et saisine de l'Assemblée.

L'article 7 présente les instruments à disposition des membres : questions au Rectorat, motions (recommandations au Rectorat), et commissions (permanentes ou ad hoc), dont la composition doit respecter la représentation de chaque corps.

Le Président conclut en invitant les membres à consulter les textes complets sur le site de l'Assemblée et rappelle la disponibilité du Bureau, des représentants de corps et de la Secrétaire pour toute question.

Il informe également que le Bureau réfléchit à la création d'une commission de révision du règlement interne, notamment sur l'élection à la présidence. Il précise également que les archives de l'Assemblée sont publiques sauf mention contraire, selon leurs disponibilités, consultables en ligne ou sur demande auprès de la Secrétaire.

Le Président présente l'état d'avancement des objets en cours de traitement. Une question écrite de Mme Molinari et de M. Colombo, intitulée *Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la loi 12429 pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite*, a été transmise au Rectorat le 24 octobre 2025. Le Rectorat a par ailleurs répondu à la question de Mme Brambila relative à l'application de la nouvelle loi sur la laïcité à l'Université de Genève ; cette réponse, discutée oralement lors de la précédente séance, a été transmise à l'ensemble des membres. Le président relève enfin que trois motions approuvées par l'Assemblée n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse du Rectorat :

- la motion sur le *soutien à l'engagement participatif* (juin 2024) ;
- la motion sur *l'excellence scientifique et démocratique à l'Université* (juin 2025) ;
- la motion sur *la stratégie financière de l'Université* (juin 2025).

3. ELECTIONⁱ DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE PRESIDENT : VOTE

Le Président rappelle que ce point, initialement prévu lors de la séance précédente, avait été reporté afin de permettre aux nouveaux membres du Bureau de se concerter. Deux candidatures sont présentées pour le poste de vice-président : M. Colombo et M. Gigli. Le Présidente invite les candidats à se présenter brièvement.

M. Colombo indique se présenter au nom du CCER, souhaitant que ce corps soit représenté à la vice-présidence. Il souligne la bonne entente instaurée au sein du Bureau et exprime le souhait de mettre ses compétences d'historien et de rédacteur au service de l'Assemblée, notamment pour les questions liées aux archives.

M. Gigli exprime son souhait de s'impliquer davantage dans la vie universitaire. En tant qu'étudiant, il y voit l'occasion d'apprendre dans un rôle complémentaire à celui du président et de transmettre ultérieurement son expérience à d'autres étudiants. Il insiste sur l'importance de la diversité des corps au sein du Bureau.

L'élection se déroule à bulletins secrets, sous la supervision de deux scrutatrices, Mmes Ristic et Terbois.

Résultat du vote :

- M. Gigli : 19 voix
- M. Colombo : 13 voix
- Abstentions : 1

M. Gigli est élu vice-président de l'Assemblée de l'Université.

4. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président cède la parole à La Rectrice.

La Rectrice présente plusieurs points d'information relatifs à la vie institutionnelle.

Elle commence par un bilan de la rentrée académique 2025. Le service des immatriculations a traité plus de 11 000 demandes, soit une hausse de plus 17 %, franchissant pour la première fois la barre des 10 000 dossiers. Malgré cette augmentation, le nombre d'immatriculations effectives progresse de 4,6 %. La proportion de No show s'élève à 44 %, contre 33 % en moyenne sur la période 2018–2024. Le nombre d'étudiantes et étudiants genevois est en recul de 6 %, tandis que les effectifs confédérés et étrangers augmentent respectivement de 9 % et 11 %. Concernant les nationalités, il y a une augmentation de la Belgique, du Sénégal, du Ghana et de l'Inde. Les candidatures en provenance de France connaissent une hausse notable (+22 %).

La Rectrice informe ensuite de la création de la Fondation pour l'Université de Genève, constituée début 2025 grâce à une dotation annuelle de 20 millions de francs de la Fondation Hans Wilsdorf. Son premier appel à projets, lancé le 15 octobre, soutient la recherche à travers trois volets :

- Les grands projets ;
- Les projets d'équipements ;
- Les projets exploratoires ou innovants.

La date limite de dépôt est fixée au 15 décembre 2025.

La Rectrice annonce le lancement, le 30 octobre (délai de réponse au 12 décembre), de l'enquête « Travailler ensemble », adressée à l'ensemble du personnel sous contrat. Celle-ci vise à évaluer la satisfaction et les conditions de travail autour de cinq axes : environnement, organisation, collaboration, santé et bien-être, et situations d'atteinte à la personnalité. L'enquête est conduite par un institut spécialisé, avec des résultats attendus pour le premier semestre 2026.

Concernant les travaux soutenus par Swissuniversities par le biais de financements intitulés Projektgebundene Beiträge (PGB). Deux PGB sont prolongés d'une année supplémentaire, jusqu'en

2026 : l'un portant sur la promotion de la relève, l'autre sur l'intelligence artificielle et l'enseignement. Dans le cadre du PGB *Enseigner et apprendre avec les IA génératives*, une journée « IA et enseignement » se tiendra le 19 mars 2026 afin de promouvoir la culture numérique et l'échange de bonnes pratiques dans l'enseignement supérieur.

Sur le plan culturel, la Rectrice rappelle que l'Université offre plus de 5 000 billets gratuits tout au long de l'année pour divers événements culturels et sportifs via le site *Vie de campus* grâce au divers partenariat.

Une nouvelle initiative, développée par la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FAPSE) en collaboration avec Action Innocence et CitÉcrans, propose par ailleurs un service gratuit d'accompagnement pour les parents d'enfants de 0 à 12 ans concernant la gestion et la place des écrans à la maison puisqu'il s'agit d'une thématique importante.

Enfin, dans le domaine de l'emploi étudiant, le Centre de carrière propose désormais, gratuitement, la formation *Premier pas dans le baby-sitting*, en partenariat avec les Espaces de vie enfantine et les Samaritains. Cette formation combine théorie et pratique pour renforcer les compétences en garde d'enfants et premiers secours.

Le **Président** indique que le Rectorat a transmis sa réponse à la question écrite relative aux signes religieux, déposée par Mme Brambila.

Le président ouvre le point consacré aux questions orales et invite les membres à prendre la parole.

M. Siran interpelle le Rectorat au sujet du courriel envoyé par M. Gentaz relatif au lancement de l'enquête *Travailler ensemble*. Il regrette le délai de communication, qui n'a pas permis de déposer une question écrite ni d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il interroge le Rectorat sur plusieurs aspects :

- Dans quelle mesure cette enquête s'inscrit-elle dans la continuité de celle menée auprès du CCER en 2021 ;
- Quelle est la composition du groupe de travail ayant élaboré le questionnaire (représentant-es des services communs et des facultés) ;
- La raison pour laquelle les associations professionnelles et les syndicats n'ont pas été associés à l'élaboration du questionnaire ;
- Pourquoi est-ce que cette enquête n'a pas été soumise préalablement à l'Assemblée universitaire ;
- Concernant l'envoi de cette requête, serait-il possible de la différer afin de permettre une consultation ou une présentation en Assemblée.

Le Président propose qu'une réponse écrite soit transmise, compte tenu du nombre de questions soulevées. Il estime toutefois qu'une réponse immédiate sur le calendrier de l'enquête serait utile.

M. Gentaz précise que l'enquête répond à plusieurs objectifs et concerne l'ensemble du personnel, soit environ 6 500 personnes, y compris le corps des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER). Il rappelle que cette démarche s'inscrit dans les engagements pris dans le cadre de la Convention d'objectifs et qui ont déjà un retard d'une année. Le groupe de travail, constitué de représentant-es de toutes les facultés et des services communs, a travaillé depuis le mois de juillet en collaboration avec une société spécialisée dans les enquêtes en ligne, afin d'assurer la qualité, la concision et l'anonymat du traitement des données. M. Gentaz précise que les résultats de l'enquête seront présentés à l'Assemblée dès qu'ils seront disponibles.

M. Siran remercie pour ces précisions, mais relève que l'Assemblée n'a pas été informée de la constitution de ce groupe de travail et interroge à nouveau sur sa composition, la représentativité des

différents corps et l'absence de consultation des syndicats et associations professionnelles.

La Rectrice conclut en indiquant que le Rectorat répondra de manière complète et détaillée à la question écrite suggérée par le Président.

Le Président invite M. Siran à formuler officiellement sa question sous cette forme.

Mme Hüppi interroge le Rectorat sur la possibilité d'augmenter le nombre d'étudiant-es en médecine, dans le contexte du manque de médecins en Suisse au cours des prochaines années.

La Rectrice indique que la question est effectivement discutée aux niveaux cantonal et fédéral. Elle rappelle que la limitation actuelle est principalement liée au nombre de places de stage disponibles dans le cadre de la formation. Une légère augmentation pourrait être envisagée, mais elle resterait modeste à ce stade. Au niveau fédéral, des discussions sont en cours concernant un éventuel soutien financier accru aux études de médecine. Le doyen de la Faculté de médecine participe à ces travaux.

5. SI-ADMINISTRATION

Le Président cède la parole à Mme Schröter, Vice-rectrice en charge du numérique et de l'intelligence artificielle.

5.1 État des lieux

Mme Schröter présente un état des lieux du programme SI-Administration, qui comprend trois volets : *SI-Finances*, *SI-Achats* et *SI-RH*. Elle rappelle qu'un nouveau système d'information pour la gestion des finances et des achats a été lancé le 1er janvier 2024. Dès le début du mandat du Rectorat, l'ampleur des difficultés rencontrées a nécessité la mise en place d'un dispositif de gestion de crise comprenant plusieurs task forces, une clarification de la gouvernance, un suivi d'indicateurs, ainsi que le renforcement du support, de la formation et de la communication. Depuis, la situation s'est sensiblement améliorée : le retard dans le paiement des factures et dans la production des rapports destinés aux bailleurs de fonds a été résorbé, et plusieurs fonctionnalités ont été livrées ou optimisées.

Concernant le volet *SI-Finances*, elle mentionne l'activation réussie d'un nouveau moteur de paie en septembre 2025, sans incident majeur, ainsi que la mise en service de nouvelles applications (ouverture de fonds, avis de versement pour les bourses, portail des immobilisations). Le support a été centralisé via la plateforme *Remedy* afin d'améliorer le suivi des demandes. Des actions sont en cours pour simplifier l'expérience utilisateur, notamment la création de capsules vidéo de formation et l'amélioration de certaines interfaces. Des mises à jour techniques sont également prévues, notamment la migration des comptes *Crédit Suisse* vers *UBS*.

S'agissant du volet *SI-Achats*, deux actions principales sont en cours : la simplification de la base d'articles *NACRES* et l'amélioration du bon de commande et de l'interface *PUMA*. La mise en production est prévue pour le 1er janvier 2026. Une extension des droits de vision pour les administratrices et administrateurs est également en préparation, sous réserve de la validation finale par le délégué à la protection des données.

Enfin, pour le volet *SI-RH*, une réévaluation des outils techniques initialement choisis en 2020–2021 est en cours, à la suite de la résiliation du contrat avec l'intégrateur externe. Une analyse du marché, incluant des solutions open source et un benchmark auprès d'autres universités suisses et européennes, a été réalisée. Plusieurs scénarios de planification ont été établis afin de garantir la conformité du futur système avec les exigences légales liées à l'entrée en vigueur de la loi sur la

gestion intégrée des ressources humaines.

Mme Schröter conclut en soulignant les progrès réalisés et les défis restant à relever, puis se tient à disposition pour répondre aux questions des membres.

Plus d'information (calendrier, projets, etc.) disponible sur la page <https://e-administration.unige.ch>



SI-Finances

Activation du nouveau moteur de paie:

✓ Upgrade S/4 Hana et activation du 10 septembre 2025 à 17h00 au 15 septembre 2025 à 8h00 sans problème majeur

- Les tuiles SAC ont été remises à disposition le 13 septembre au matin, Ariba a été remis en fonction le 15 septembre vers 9h00.

Paie de septembre OK

- La paie de septembre a été calculée et payée avec le nouveau moteur de paie, sans anomalie.

Programme e-Administration

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

3

SI-Finances

Exemples:

Comptabilité / fonds:

- Application pour l'ouverture de fonds (Remedy / SAP BTP / S/4 Hana)
 - ✓ Actuellement utilisée par le service comptable
 - ✓ Déploiement complet fin novembre
- Reports des soldes budgétaires et des engagements effectués (+ correction d'un bug le 14 octobre)
- Émission des avis de versement pour les bourses *Vie de Campus - Aides financières* rétablie

Immobilisations:

- Fonctionnalités dans le portail d'immobilisations, consultation et édition des rapports d'immobilisations

Programme e-Administration

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

4

SI-Finances

Support SI-Finances via le système Remedy

- Support unifié pour SI-Finances
- Demandes à transmettre sur Digital Workplace via la tuile «Finances: Soumettre une demande»



- Création du ticket approprié dans Remedy en fonction de la demande
- Meilleur traitement et suivi

Programme e-Administration

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

5

Axes de travail

1. Amélioration de l'expérience de l'utilisateur/trice (par exemple, présentation dans SAC, simplification des supports, création de capsules vidéo, etc.)
2. Changements obligatoires ou légaux (par exemple, migration des comptes Crédit suisse vers UBS, etc.)
3. Correction ou évolutions fonctionnelles (tuile «documents» / accès aux documents, etc.)

Programme e-Administration



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

6

2 SI-Achats

Programme e-Administration



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

7

SI-Achats

- **Simplification de la base des articles NACRES, amélioration du bon de commande et de l'interface PUMA:**
 - ✓ Mise en production: 1^{er} janvier 2026
- **Droits de vision étendus sur les commandes pour les administrateurs/trices:**
 - ✓ Validation finale du RVR: novembre 2025
 - ✓ Mise en production: 1^{er} janvier 2026

Programme e-Administration



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

8

3 SI-RH

Programme e-Administration



SI-RH

Deux points en cours de finalisation pour décision au Rectorat:

- Analyse sur le choix des outils pour vérifier que les outils initialement choisis sont toujours les meilleurs pour l'UNIGE
 - ✓ Revue des solutions du marché et de l'option Open source
 - ✓ Benchmark auprès d'autres institutions suisses et européennes
- Élaboration de plusieurs scénarios de macro-planning pour tenir compte des problématiques suivantes:
 - ✓ Projet G'Evolute et ses incertitudes
 - ✓ Disponibilités des ressources / capacité à paralléliser

Programme e-Administration



4 Discussion

Programme e-Administration



5.2 Discussion

M. Ghisletta revient sur la présentation du système *SI-Administration* réalisée en juin 2024 au sein de sa faculté. Il rappelle qu'à l'issue de cette séance, le souhait avait été exprimé que Mme Schröter puisse rencontrer directement le personnel administratif et technique, principal utilisateur du système, afin de recueillir leurs retours et difficultés.

Mme Schröter indique que le Conseil consultatif du programme constitue justement l'espace principal d'échanges avec les utilisateur-trices. Les facultés ont été invitées, au printemps 2025, à désigner davantage de représentantes et représentants pour y participer. Ces séances, réunissant environ quarante personnes, permettent d'aborder de manière concrète les problèmes rencontrés et d'identifier les améliorations à apporter. Elle invite les facultés à encourager les collègues intéressés à rejoindre ce Conseil, lieu privilégié pour partager les expériences et signaler les difficultés persistantes.

M. Pepe remercie la direction pour les efforts entrepris afin d'améliorer la situation du programme *SI-Administration*. Il souligne néanmoins la persistance d'une forte détresse et de difficultés au sein de la communauté universitaire, estimant que seule une simplification du système — et non de nouvelles formations — permettra une amélioration durable. Il interroge par ailleurs le Rectorat sur deux points :

- le devenir des tickets déjà soumis avant la migration vers la plateforme *Remedy* ;
- la démarche suivie pour réévaluer les outils du projet *SIRH*, notamment la consultation des utilisateurs et utilisatrices.

Mme Schröter reconnaît la complexité structurelle des systèmes utilisés, liée à leur conception initiale pour d'autres environnements administratifs ou d'entreprises, et rappelle que plus de 3 000 personnes à l'Université utilisent *SI-Finances*. Elle précise que des pistes de simplification sont à l'étude, notamment la fusion de certains rapports.

Concernant le *SI-RH*, elle indique que le choix initial des outils s'était appuyé sur une expertise du cabinet Deloitte, comparant les solutions disponibles. Une réévaluation récente a consisté à vérifier la compatibilité des outils existants, notamment avec *SI-Finances*. Le nombre d'alternatives viables s'est révélé limité, rendant difficile la mise en consultation de plusieurs options.

Enfin, à propos de la plateforme *Remedy*, Mme Schröter précise que sa mise en place vise précisément à pallier les pertes de courriels.

Mme Vico Flecher demande si, avec l'implémentation du nouveau moteur de paie, les fiches de salaire du personnel DIP seront désormais transmises sous forme électronique ou continueront d'être envoyées par courrier.

Mme Schröter indique ne pas disposer de la réponse sur le moment et s'engage à se renseigner à ce sujet.

Complément d'information post-séance concernant les fiches de salaires :

Un projet est en cours de réalisation, dont l'objectif est la mise à disposition des collaborateurs et collaboratrices, sur le portail de l'UNIGE, des bulletins de paie mensuels DIP à partir de janvier 2026 et des certificats de salaires annuels DIP 2025. Pour faciliter la transition et garantir la qualité du dispositif, l'envoi postal des documents sera maintenu durant quelques mois. Cette évolution sera annoncée dans une communication dédiée.

6. PLAN CCER

6.1 État des lieux

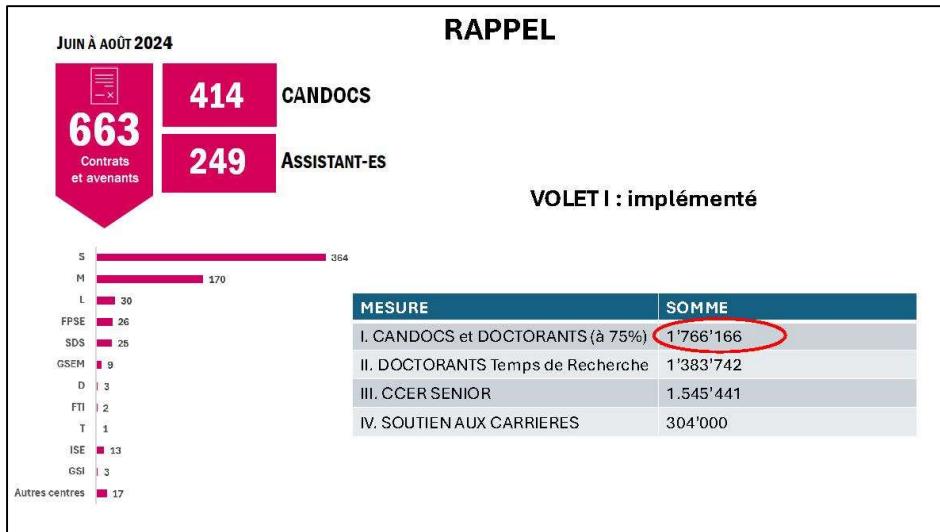
Mme Collart présente un état des lieux de la mise en œuvre du plan CCER, précisant qu'il comprend quatre volets. Elle rappelle que les deux premiers volets ont déjà été mis en œuvre :

- 1) le volet 1, relatif aux Candocs et doctorant-es engagé-es exclusivement pour la recherche, a permis d'aligner leurs contrats sur ceux du FNS, en augmentant leur taux d'activité à 75 % dès 2024 ;
- 2) le volet 2 a porté sur l'augmentation du taux de recherche protégé des assistant-es doctorant-es, passé de 40 % à 50 %, avec compensation pour les entités concernées. Implémenté en août 2025 ;
- 3) Le volet 3, en cours de mise en œuvre (échéance prévue en août 2026), concerne la lutte contre la précarité du CCER senior. Trois dimensions sont traitées :
 - les suppléances prolongées, que le Rectorat souhaite limiter afin de favoriser le renouvellement et la relève académique ;
 - les cahiers des charges inadaptés au taux d'activité ou à l'évolution des missions, qui ont été réévalués, notamment à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences de la société ;
 - les petits taux d'activité, pour lesquels un recensement a été effectué. Le Rectorat encourage les entités à regrouper les charges pour atteindre au moins 50 % de taux d'engagement, tout en maintenant un suivi des situations atypiques.
- 4) Le volet 4, encore à définir, visera le soutien aux carrières et à la transition professionnelle du corps intermédiaire. Plusieurs pistes sont à l'étude (Horizon 2027) :
 - ➔ Axe 1 : Sensibilisation à une nouvelle culture en faculté
 - ➔ Axe 2 : Soutien rectoral au plan de carrières des chercheur-es (jeunes et moins jeunes)

[Présentation PowerPoint projetée en séance]



**AU
du 29 Octobre 2025**



RAPPEL

Volet II – Taux de recherche protégé - 15.5 EPT (implémentation août 2025)

Entité	Doctorant-es (n)	Postes ETP	BUDGET (CHF)
Faculté SDS	47	4.7	413'134
Faculté Droit	85	8.5	747'157
Faculté FTI	5	0.5	43'950
Centre GSI	18	1.8	158'222
TOTAL	155	15.5	1'362'463

MESURE	SOMME
I. CANDOCS et DOCTORANTS (à 75%)	1'766'166
II. DOCTORANTS Temps de Recherche	1'383'742
III. CCER SENIOR	1.545'441
IV. SOUTIEN AUX CARRIERES	304'000

VOLET III : Précarité CCER SENIOR

Cas de précarité CCER senior retenus à ce stade

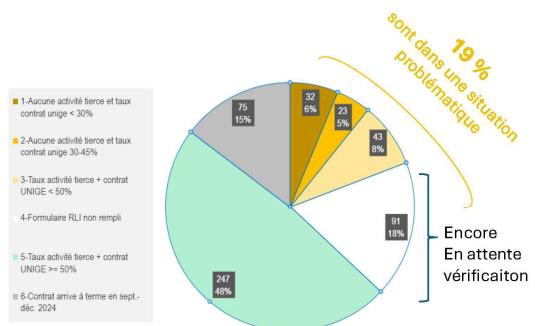
- 1) Suppléances qui durent dans le temps (FTI)
- 2) Cahier de charges ne correspondant pas au taux (FAPSE) ou à la fonction (Lettres) exercée
- 3) Petits taux d'activité (<50%)

Volet III: précarité CCER Senior: éliminer petits taux (<50%)

511
MER, CC, CE, COLS à <50%

2/3
ont déclaré avoir une activité rémunérée hors UNIGE

19%
sont dans une situation problématique



Eliminer à moyen terme (été 2027) dans les Facultés, par cumul de divers mandats (pour arriver à >50%).

Ne tolérer que si présence d'activité rémunérée extérieure ou si choix de vie.

IMPLEMENTATION du VOLET III (Août 2026)

MESURE	SOMME
I. CANDOCS et DOCTORANTS (à 75%)	1'766'166
II. DOCTORANTS Temps de Recherche	1'383'742
III. CCER SENIOR	1.545'441
IV. SOUTIEN AUX CARRIERES	304'000

VOLET IV (environ 304'000 CHF): Proposition

AXE 1: Sensibilisation à une nouvelle culture en Faculté

Ajouter un item "Perspectives professionnelles: état des lieux" dans le formulaire 0110 concernant le renouvellement des CCER dès 3 ans après le PhD

Intégration d'une dimension liée au rôle de formateur-ices dans le projet "onboarding".

Conseiller au graduate campus qui coordonne la mobilisation des acteurs-trices académiques internes dans les Facultés pour favoriser la transition professionnelle vers un monde non-académique

AXE 2: Soutien rectoral au plan de carrières des chercheurs (jeunes et moins jeunes)

Soutien (RH) pour développer les stages intra-cursus (étudiants, jeunes chercheurs)

Identification/valorisation et transposition des compétences (passeport compétences)

Soutien (psychologue) pour les conseils en transition de carrière (individuel et collectif) avec bilan de compétences

6.2 Discussion

Mme Brandon remercie la direction pour la clarté de la présentation et pose deux questions. Elle souhaite savoir, d'une part, dans quelle mesure les membres du CCER seront consultés et associés au processus de réflexion et à la prise de décision pour la suite du plan. D'autre part, elle interroge la forme que prendra cette participation, notamment si les représentant-es du CCER au sein de l'Assemblée de l'Université pourront être impliqué-es ou servir de relais de consultation auprès de leurs collègues.

Mme Collart remercie Mme Brandon pour sa question et précise que la présentation a justement pour but d'ouvrir la phase de réflexion et de proposition concernant le quatrième volet du plan CCER. Elle indique qu'une consultation sera conduite via le Graduate Campus, dans le cadre du financement octroyé par le projet PGB « Promotion de la relève scientifique ». Cette démarche visera à évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures existantes en faveur des doctorant-es. Elle ajoute que le Rectorat est ouvert aux suggestions des représentant-es du CCER, notamment quant aux moyens les plus pertinents d'utiliser les ressources disponibles pour cette quatrième branche du plan, de manière à en renforcer l'impact.

Mme Brandon souligne l'importance d'une concertation directe avec les représentant-es du CCER, afin de relayer l'information à leurs pairs et de contribuer activement à l'élaboration de mesures adaptées aux différentes réalités du corps intermédiaire. Elle insiste sur la diversité des professions et des situations au sein du CCER, en particulier en matière de précarité, et souhaite que cette pluralité soit prise en compte dans la définition du quatrième volet.

Mme Collart répond que le Rectorat partage pleinement ce constat. Elle souligne la variabilité des contextes selon les facultés et confirme que le travail de réflexion sera mené en collaboration avec les différentes entités facultaires, précisément pour tenir compte des spécificités de chaque milieu et identifier les solutions les plus pertinentes et bénéfiques.

M. Colombo s'interroge sur la direction de la mise en œuvre effective de la protection des taux de recherche des assistant-es. Il relève que certaines facultés auraient modifié les taux sans ajuster les charges d'enseignement, et suggère, à ce titre, la réalisation d'une enquête interne pour vérifier que les mesures prévues sont bien appliquées de manière uniforme au sein de l'Université.

Mme Collart rappelle que la mesure relative à la protection du taux de recherche des assistant-es a été mise en œuvre en août 2025. Elle indique qu'il serait effectivement opportun de réaliser un état des lieux dans une année, afin de vérifier la bonne application du dispositif au sein des facultés, celles-ci ayant reçu les ressources nécessaires pour compenser la réduction des charges d'enseignement.

La Rectrice confirme avoir évoqué cette question lors d'un échange avec les représentantes et représentants du CCER. Elle précise qu'une discussion sera engagée avec les doyen-nes en CRD afin de sensibiliser les facultés à la problématique soulevée — à savoir que, dans certains cas, les cahiers des charges ont pu être ajustés sans modification correspondante des tâches confiées. Un retour d'information sur ce point sera effectué ultérieurement à l'Assemblée.

M. Pepe remercie pour la présentation et rappelle une proposition qu'il avait formulée il y a quelques années, alors bien accueillie par la vice-rectrice Gaillot et relayée à la doyenne. Il souhaite la reformuler, estimant qu'elle pourrait contribuer à la réflexion actuelle. Il s'agit d'un dispositif inspiré de l'expérience menée dans le cadre du NCCR Planet S, consistant à financer des « externships » destinés à faciliter la transition du milieu académique vers le secteur privé. Le principe repose sur la prise en charge, par exemple, de trois mois de salaire pour une personne récemment diplômée, un-e postdoctorant-e ou un-e ingénieur-e sans poste fixe, afin de lui permettre de réaliser un projet court au sein d'une entreprise. Selon lui, cette initiative a rencontré un grand succès, plus de la moitié des

participant-es ayant ensuite obtenu un emploi dans l'entreprise d'accueil. Il estime que ce type de mesure, même s'il implique un certain coût, représente l'un des moyens les plus efficaces pour favoriser la transition professionnelle.

Mme Collart remercie M. Pepe pour son intervention et indique qu'elle ignorait l'existence de cette proposition antérieure. Elle précise qu'il s'agit d'une idée qu'elle partage pleinement, de même que plusieurs membres du Rectorat, et qu'une réflexion est en cours sur la mise en place de modèles similaires de partenariats favorisant l'insertion professionnelle, au-delà du seul secteur industriel. Elle souligne que, selon les domaines, ces collaborations pourraient également concerner des ONG ou d'autres structures. Forte de son expérience dans des panels d'évaluation en Irlande, où ce type de dispositif est largement répandu, elle confirme l'impact très positif de ces stages sur l'employabilité des participant-es. Elle conclut en précisant que, même si les fonds restants du plan CCER sont limités, cette piste demeure une orientation importante dans la réflexion menée au sein du Rectorat.

La Rectrice ajoute que cette réflexion pourrait trouver un prolongement concret dans le cadre de la Fondation pour l'Université de Genève. Elle indique que ce type de projet pourrait être envisagé lors de futurs appels à projets de la Fondation, au-delà du premier déjà lancé, et salue l'intérêt de cette idée.

M. Siran remercie pour les informations présentées et se réjouit des avancées réalisées. Il souligne toutefois que d'autres éléments avaient été évoqués dans le cadre du plan CCER et souhaite savoir s'il existe des perspectives de prolongement de cette réflexion au-delà des quatre volets actuels. Il interroge le Rectorat sur la possibilité de nouveaux financements ou d'autres pistes à l'avenir, afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire.

La Rectrice précise que le plan CCER repose sur un montant total de cinq millions de francs, réservé dans le cadre de la convention d'objectifs. Elle reconnaît que toutes les situations de précarité n'ont pas pu être résolues avec les mesures mises en œuvre jusqu'ici. Elle indique néanmoins qu'il serait envisageable d'intégrer la poursuite de ce travail dans la prochaine convention d'objectifs, en y incluant un axe dédié à cette thématique et en sollicitant la réservation d'un nouveau financement à cet effet.

M. Colombo relève qu'une collaboration avec le secteur privé et l'industrie est envisagée dans le cadre du quatrième volet du plan CCER. Il demande si une collaboration similaire pourrait également être développée avec l'État de Genève en tant qu'employeur potentiel.

Mme Collart confirme que la réflexion autour du quatrième volet du plan CCER ne se limite pas au secteur privé. Elle précise que l'État de Genève constitue également un partenaire important, en tant que grand employeur aux côtés de l'Université, de l'Hospice général ou encore des Hôpitaux universitaires de Genève. Elle réaffirme que ces collaborations sont pleinement envisagées.

7. PRINCIPES DU MULTILINGUISME À L'UNIVERSITÉ

7.1 Présentation

Mme Collart introduit le point suivant consacré aux principes du plurilinguisme à l'Université de Genève. Elle rappelle que l'Université dispose, depuis 2012, d'une Commission de la politique des langues, laquelle s'est réunie à plusieurs reprises jusqu'en 2023 et a produit un document intitulé « [18 mesures pour une politique des langues](#) », disponible sur le site de l'Université. Cependant, de nombreuses questions continuent de remonter vers le Rectorat concernant l'usage des langues : à qui s'adressent les directives du mémento et dans quelle langue doivent-elles être rédigées ? Quelle est la langue des communications internes ? Quelle langue adopter pour les sites web institutionnels ? Ou encore, comment gérer les aspects linguistiques dans les cahiers des charges ?

Afin de mieux répondre à ces besoins, un nouveau document de travail a été élaboré, avec la

participation de membres de la Commission de la politique des langues, pour offrir un cadre plus opérationnel. Ce texte réaffirme que l'Université de Genève est avant tout une université francophone, ancrée dans une ville francophone, mais ouverte sur le monde. Elle accueille en effet un grand nombre d'étudiantes, d'étudiants et de chercheuses et de chercheurs internationaux, dont beaucoup ne maîtrisent pas le français.

Ainsi, si le français demeure la langue officielle et la langue de référence des documents institutionnels, il est recommandé que ceux-ci soient également accessibles aux membres non francophones de la communauté. Par ailleurs, les personnes en contact avec la communauté académique internationale doivent pouvoir s'exprimer en anglais.

Mme Collart rappelle aussi le cadre légal concernant les langues d'enseignement : les cours de première année de Bachelor doivent être dispensés dans une langue accessible aux titulaires d'une maturité suisse, conformément aux principes nationaux d'admission. D'autres langues d'enseignement peuvent toutefois être utilisées aux niveaux avancés, sous certaines conditions. Ce nouveau document vise donc à servir de base pratique pour un groupe de travail chargé d'apporter des réponses concrètes aux questions récurrentes : choix de la langue de communication, besoins de traduction, recours à des outils comme ChatGPT, ou encore pris en compte des compétences linguistiques dans les cahiers des charges.

[Présentation PowerPoint projetée en séance]

Principes du plurilinguisme à l'Université de Genève

L'UNIGE est une institution ancrée dans une ville francophone à vocation internationale, dans un pays multilingue et dans un espace académique qui transcende les frontières. Le plurilinguisme fait partie de son identité. Il est encadré par les principes suivants :

1. Langues pratiquées :
 - a. Le français est la langue de référence de l'UNIGE. L'UNIGE encourage activement tous les membres de la communauté universitaire à s'y exposer. Les membres du personnel qui n'en auraient pas une maîtrise suffisante pour l'exercice de leurs fonctions et l'interaction avec la Cité doivent l'acquérir dans les deux ans à compter de leur engagement.
 - b. L'anglais est la principale langue de l'espace académique international. Les membres du personnel doivent le maîtriser en adéquation avec les objectifs de leur poste.
 - c. Les langues nationales sont essentielles pour les échanges en Suisse et leur apprentissage encouragé. La maîtrise, au moins passive, de l'allemand est recommandée pour assumer des responsabilités institutionnelles au rectorat, dans les décanats/directions de centres et dans les divisions et services du rectorat.
 - d. Le plurilinguisme au-delà des langues citées ici est un facteur de diversité et d'inclusion et une richesse pour la communauté universitaire et l'institution dans toutes les missions qu'elle poursuit.
2. Langues d'enseignement :
 - a. La langue par défaut de l'enseignement à l'UNIGE est le français. Au niveau Bachelor, les éventuelles exceptions doivent être dûment justifiées et ne peuvent excéder, à l'entrée, les exigences de la Maturité gymnasiale suisse.
 - b. A partir du niveau Master, l'enseignement peut se faire dans une langue autre que le français si cela se justifie académiquement.
3. La version française fait foi dans les documents officiels de l'UNIGE, sauf exceptions dûment justifiées.
4. Les communications internes au niveau institutionnel se font en français et en anglais. La communication externe prend en compte les publics visés.
5. La mise en œuvre de ces principes est suivie par un groupe de travail dédié.

7.2 Discussion

Mme Vico Flecher remercie pour la présentation et soulève la question de l'apprentissage du français pour les doctorantes et doctorants non francophones. Elle indique que, dans certains départements, des cours de français sont proposés et financés pour les nouvelles et nouveaux arrivants, mais que cette possibilité n'existe pas partout. Elle demande s'il serait envisageable d'étendre ce dispositif à l'ensemble des facultés et si l'Université pourrait mobiliser son propre personnel maîtrisant le français pour offrir, quelques heures par semaine, des cours destinés aux doctorant-es et postdoctorant-es qui ne parlent pas encore la langue.

Mme Collart répond que la question soulevée illustre précisément les enjeux d'opérationnalisation du plurilinguisme. Elle reconnaît qu'il est regrettable que certaines personnes puissent passer plusieurs années à l'Université de Genève sans véritable contact avec la langue française. Elle souligne toutefois que le coût d'un enseignement systématique du français pour l'ensemble des doctorant-es et postdoctorant-es serait trop élevé pour l'institution. En revanche, elle évoque la possibilité de mettre en place des initiatives simples et locales, telles que des « French lunchs » ou espaces de conversation en français au sein des départements, animés par des membres de la communauté universitaire. L'objectif serait de favoriser une prise de conscience collective de l'importance du français dans une université francophone et de créer des occasions naturelles d'exposition à la langue. Elle rappelle enfin que les doctorant-es et postdoctorant-es sont encouragées à suivre les cours de la Maison des Langues, sans que cela puisse être rendu obligatoire, mais en veillant à ce que toute personne séjournant à Genève puisse au moins avoir été sensibilisée à la langue française.

[En raison d'un problème technique, le point 9 à l'ordre du jour est avancé]

9. Divers

Mme Ghailan formule une remarque, qu'elle présente également comme une question adressée au Rectorat. Elle revient sur le point relatif à la loi sur la laïcité, pour lequel une réponse écrite a été transmise, tout en relevant que certaines interrogations n'y figurent pas. Elle souligne en particulier l'absence du nom du mandant juridique consulté par le Rectorat, information qu'elle estime essentielle afin de comprendre la portée et l'orientation de la décision prise. Elle rappelle que ce point revêt une importance majeure, car il touche à des questions sensibles susceptibles d'influencer les opportunités professionnelles d'une partie de la communauté universitaire, ainsi que les principes d'égalité de traitement et d'égalité des chances au sein de l'institution. Mme Ghailan exprime donc le souhait que le Rectorat puisse fournir des précisions à ce sujet.

M. Gentaz répond que, par souci de confidentialité et afin d'éviter toute pression sociale sur la personne mandatée, le nom du ou de la juriste ne sera pas communiqué pour l'instant. Il précise que cette décision vise à permettre à la personne concernée de travailler sereinement sur le dossier. Le nom sera rendu public au moment de la remise de l'avis juridique.

8. SCIENSCOPE

8.1 Présentation

M. Bellanger présente en avant-première l'évolution du projet CV2 et du ScienceScope, en précisant qu'il s'agit encore de documents de travail provisoires, non destinés à être rendus publics. Il rappelle que l'Université de Genève est déjà propriétaire des deux premiers tiers du bâtiment CV1 et qu'elle est en voie d'acquérir le troisième tiers, actuellement occupé par la RTS (aux étages inférieurs) et par la DISTIC (aux étages supérieurs). Un projet de loi cantonal a été déposé pour un crédit total de 41 millions de francs (35 millions pour l'achat, 6 pour les travaux). Ce projet a reçu un préavis favorable unanime de la Commission des travaux, ce qui permettra un traitement rapide au Grand

Conseil. L'achat permettra à l'Université de devenir propriétaire et de cesser de payer un loyer, tout en percevant celui de la RTS. Le bâtiment CV2 sera principalement destiné au ScienceScope, centre de médiation scientifique qui accueille déjà environ 35 000 écolières et écoliers chaque année. Initialement prévu sur plusieurs étages (1er, 2e et 3e), le projet a évolué vers une configuration horizontale reliant CV1 et CV2. Ce changement facilitera la gestion des flux de visiteurs et offrira une meilleure visibilité sur le boulevard Carl-Vogt, face au MEG. La surface totale passera à 2450 m², incluant des espaces agrandis pour les scopes existants et de nouveaux espaces thématiques : un AstroScope, un Humanoscope (en collaboration avec la Faculté des lettres), ainsi qu'un espace transdisciplinaire modulable destiné à des expositions temporaires et des activités interactives. Une cafétéria et un espace d'accueil complèteront l'ensemble. Le ScienceScope a vocation à devenir le centre de médiation de l'Université, ouvert non seulement aux écoles, mais aussi au grand public, notamment durant les week-ends, pour favoriser la découverte et la vulgarisation scientifique. Concernant le calendrier, les études sont en cours et devraient se poursuivre jusqu'en 2026, avec une demande d'autorisation de construire prévue pour 2027. Les travaux s'étendraient ensuite sur environ une année et demie, pour une livraison estimée entre 2029 et 2030. M. Bellanger conclut en soulignant le caractère encore évolutif du projet, appelé à s'affiner, mais porteur d'une forte dimension institutionnelle et symbolique pour la médiation scientifique à l'Université de Genève.

8.2 Discussion

M. Ghisletta demande si les facultés qui ne sont pas encore représentées dans le dispositif pourraient proposer de nouveaux espaces thématiques — par exemple un *psychoscope* pour la psychologie. Ensuite, il s'interroge sur la question des coûts liés à l'ouverture du futur centre les week-ends. Il souligne que, comme dans les musées ou les expositions ouvertes au public, cela implique la présence de personnel pour assurer la surveillance, la sécurité et l'accueil. Il souhaite savoir si une aide ou un soutien financier est prévu pour couvrir ces frais, au cas où certaines facultés souhaiteraient participer à ces activités.

M. Bellanger répond que les aspects financiers restent à préciser. Actuellement, le ScienceScope fonctionne principalement grâce à l'investissement des facultés, chacune finançant les activités relevant de son domaine. Le même modèle est prévu pour les autres scopes, du moins pour les activités régulières destinées aux écolières et écoliers. Pour les activités supplémentaires, notamment celles organisées les week-ends ou à d'autres occasions spéciales, il est envisagé de proposer des activités payantes à tarif universitaire abordable, afin de générer des ressources complémentaires permettant d'assurer leur fonctionnement. Concernant la possibilité de créer un *psychoscope*, M. Bellanger indique que les facultés ont déjà été sollicitées, notamment via le CRD. La dernière consultation a conduit à la proposition de l'*humanoscope*. Si la Faculté de psychologie ou d'autres entités souhaitent se manifester, il les invite à le faire sans délai, car le projet entre dans une phase de finalisation et il est urgent de faire connaître tout nouvel intérêt.

M. Péclard évoque l'existence du *Poliscope*, rattaché à la Faculté des sciences de la société, et précise qu'à sa connaissance, celui-ci est toujours actif. Il relève toutefois que ce scope n'a pas été mentionné dans la présentation du projet et souhaite savoir s'il est prévu ou non dans la nouvelle configuration du futur centre.

M. Bellanger précise que le *Poliscope* devrait disposer d'un espace au sein d'Uni Vernet. Il ajoute qu'une évolution du projet est prévue sous la forme d'un espace de réalité virtuelle, que la Faculté des sciences de la société souhaite intégrer dans la future tour de la RTS. Cette implantation sera réalisée dans le cadre d'une fondation dédiée, avec un financement spécifique provenant d'une fondation privée. Le *Poliscope* ne sera donc pas localisé avec les autres scopes, mais son implantation à proximité — entre le boulevard Carl-Vogt et la tour de la RTS — le maintient dans le même périmètre scientifique et de médiation.

Mme Nowak souligne que la Faculté dispose du *Pharma Mobile*, une structure itinérante pouvant se déplacer sur différents sites, et demande s'il serait envisageable de la stationner ponctuellement à proximité du futur bâtiment.

M. Bellanger répond qu'il n'est pas responsable de la gestion de l'espace public, mais qu'il est favorable à la recherche de solutions pratiques, et qu'une possibilité pourra sans doute être trouvée.

Le Président clôt la séance à 20h50

¹ Règlement interne de l'Assemblée - 9.1. *Vice-Présidence* :

L'Assemblée élit parmi les membres du Bureau, à la majorité simple, son vice-président ou sa vice-présidente, qui doit appartenir à un autre corps que celui auquel appartient le président ou la présidente.

Le vice-président ou la vice-présidente supplée le Président ou la Présidente lorsqu'il ou elle ne peut pas exercer ses fonctions.

Réalisé par Carinne DOMINGOS